Engagement d'un assistant social – Médiateur de dettes (H/F/X) à mi-temps – à titre contractuel CDI – Niveau B1 – pour le CPAS de Bertogne et constitution d'une réserve de recrutement

Mission globale de la fonction

L'assistant social (H/F/X) affecté au service de médiation de dettes est chargé d'une part, de faire un état des lieux des créanciers et des dettes et d'autre part, de proposer un plan de paiement réaliste en fonction de la quotité mensuelle disponible. En fonction de la situation d'endettement, il peut également être amené à rédiger des requêtes en règlement collectif de dettes.
Pour réaliser cette mission, il doit interagir avec les usagers et être en mesure de déterminer tout autre type d'accompagnement nécessaire afin d'améliorer leur situation.
Enfin, il mobilise les personnes accompagnées à s'impliquer dans les démarches afin de les faire tendre progressivement vers leur autonomie.

Aptitudes

- Connaissance théorique et réglementaire des CPAS (fonctionnement, missions) ;
- Connaissance du réseau associatif et institutionnel en Région wallonne et particulièrement dans la Province du Luxembourg en lien avec la pratique de la médiation de dettes ;
- Maîtrise des outils informatiques courants (Word, Excel, Internet, messagerie électronique associée à un agenda électronique, ...) ;
- Sens de l'accueil et de l'écoute ;
- Capacité rédactionnelle (grammaire, orthographe, argumentation, synthèse) ;
- Gestion et rigueur administrative ;
- Respect de la structure hiérarchique ;
- Capacité à travailler en équipe et en réseau ;
- Capacité d'adaptation.

Conditions générales d'admissibilité suivantes :

- être belge ou citoyen de l'Union Européenne ou citoyen de l'Espace Economique Européen. Les candidats hors espace économique européen doivent être porteur d'un permis de séjour ou de travail ;
- être titulaire d'un diplôme d'Assistant(e) social(e) de type bachelier. En cas de diplôme(s) étranger(s), fournir l'équivalence ;
- être titulaire d'un certificat de la formation de base en médiation de dettes est un atout ;
- jouir de ses droits civils et politiques ;
- être d'une conduite répondant aux exigences de la fonction ;
- avoir une connaissance de la langue française jugée suffisante au regard de la fonction à exercer ;
- avoir satisfait aux obligations des lois sur la milice pour les candidats masculins en âge de les justifier ;
- Satisfaire à l'examen de recrutement prescrit, consistant en deux épreuves

Première épreuve, épreuve écrite avec comme contenu matière :

- Connaissance du CPAS de Bertogne ;
- Loi organique des CPAS ;
- Législation relative à la Médiation de dettes.

Deuxième épreuve : Entretien individuel en vue :

- D'évaluer la personnalité
- De s'informer sur ses motivations, à savoir son intérêt pour la fonction, les besoins et valeurs qu'il cherche à satisfaire dans la vie professionnelle et qui doivent être en adéquation avec ce qui est proposé
- D'évaluer ses compétences en analysant formations et expériences pour déterminer le niveau d'adéquation avec les compétences requises par la fonction à pourvoir
- D'évaluer ses aptitudes, à savoir son potentiel évolutif
- D'évaluer son niveau de raisonnement notamment par l'analyse de cas pratiques

Les candidats devront obtenir au moins 50% de points à chaque épreuve et au moins 60% de points au total pour être retenus et versés dans la réserve de recrutement.

Votre contrat :

- Régime de travail : mi-temps - 19h00
- Salaire : Echelle de traitement RGB - B1
- Avantages : Pécule de vacances, Prime de fin d'année et Pension complémentaire.

Modalités de dépôt des candidatures :

Les candidatures accompagnées des documents requis devront être adressées à Monsieur Michel PONCIN, Président du CPAS, par envoi postal (Rue Grande 33/4 6687 Bertogne), ou déposées personnellement ou envoyées par e-mail (cpas@bertogne.be), au plus tard le 26 juin 2022.

Les documents à annexer à l'acte de candidature sont les suivants :

- lettre de motivation ;
- curriculum vitae ;
- copie du diplôme requis ou de l'équivalence.

Tout dossier incomplet à la date de clôture du dépôt des candidatures sera écarté d'office.

En cas de réussite des épreuves, les candidats devront aussi fournir, afin de valider leur embauche éventuelle :

- copie du permis de séjour ou de travail, le cas échéant ;
- extrait de casier judiciaire daté de moins de 3 mois ;
- justificatif(s) ou attestation(s) d'expérience professionnelle, le cas échéant.

Pour toute question, contactez Monsieur Romain Gaudron, Directeur général f.f., au 0498/08.50.44 ou cpas@bertogne.be

CPAS de Bertogne , le 25 mai 2022
Par le Conseil de l'action sociale,

Le Directeur général ff.,
(s) GAUDRON R.

Le Président,
(s) PONCIN M.